

§) Equipement

Feux de route CR (E)

Feux de croisement CR (E)

Feux de position A (E)

Feux rouges R-S1 (E)

Feux stop R-S1 (E)

Climoteurs av 1 (E) | 5. (E) | ar 2a (E)

Catadioptrés av | | ar I (E)

Feux de gabarit av A (E) §) | | ar §)

Feux complément.

Eclairage plaque 1/ séparé au centre

Essuie-glace 3/ balais avec ~~garnis~~ lave-glace

Avertisseurs MIXO TP AR 547-550 CH 5 0102 02
ou autres admis selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Tracteur à sellette

Marque et type FIAT 190 NT 33

Homologation N° CH 3310 86

Carrosserie

Places total 2 ou 3 avant

Poids à vide selon bull. pesage Carburant D

Charge utile CV-impôt 87,42

Poids total *) Cylindrée 17165

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Garantie poids de l'ensemble: selon démultiplication du pont AR jusqu'à 79000 kg; à partir de 40000 kg une telle garantie doit être présentée.
- ** Vitesse maximum : 88 - 100 km/h, selon démultiplication du pont arrière ou boîte à vitesses.
- §) Dimensions, poids et équipement doivent être contrôlés lors de l'immatriculation.
- + Amortissement du bruit : ventilateur Visco, BEHR, à 8 pales Ø 620 mm, largeur des pales 110 mm.

A noter dans le permis de circulation

Disque >2,3 m obligatoire

Lieu et date de l'homologation

Turin, 17.9.75.

Homologation fédérale des types de véhicules